



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0
Tél. : (450) 454-4502 Fax. : (450) 454-7508

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

Règlement numéro 2017-278 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

AVIS est par la présente donné par la soussignée que le règlement numéro 2017-278 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité a été adopté par le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel à une séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au service du greffe de l'édifice municipal au 1700, rue Principale, Saint-Michel, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance durant les heures d'affaires, du lundi au vendredi.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Michel, ce 15^e jour de septembre 2017

(s) Caroline Provost
Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe